

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2242 :

Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Lots 1 à 9 - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Le Maire de SAINT-PIERRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740104-20260216-44-2242-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception en préfecture : 18/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2242 : Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Lots 1 à 9 - Autorisation de signature.

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Ville a lancé, selon la procédure adaptée (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique), une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation thermique et énergétique de l'école Louis Pasteur à Saint-Pierre.

La présente opération est réalisée sur les fonds propres communaux. Cependant, ce projet est susceptible d'être financé par l'Union européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le mercredi 29 septembre 2025. La date de réception des offres a été fixée au mercredi 29 octobre 2025 à 15h00 (heure locale).

Les travaux sont décomposés en neuf lots, traités par marchés séparés définis comme suit :

- Lot 1 : VRD et aménagements paysagers ;
- Lot 2 : Démolition – gros œuvre – étanchéité – revêtements durs - plomberie ;
- Lot 3 : Charpente / couverture / bardage – serrurerie métallerie ;
- Lot 4 : Menuiserie aluminium ;
- Lot 5 : Menuiserie bois ;
- Lot 6 : Cloisons / faux-plafonds ;
- Lot 7 : Revêtements de sols souples – peinture ;
- Lot 8 : Electricité CFo / CFa / SSI ;
- Lot 9 : Ascenseur.

La période de préparation des travaux est de un (01) mois (hors congés légaux des entreprises du BTP). Le délai global d'exécution des travaux (Hors congés légaux des entreprises du BTP, hors période de préparation mais délai de fabrication et d'approvisionnement compris) est de dix-neuf (19) mois.

Dans le cadre du lot n°3, la Ville de Saint-Pierre a exigé des candidats la présentation d'une variante.

Dans le cadre du lot n°5, la Ville a prévu une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire et dans le cadre du lot n°9, la Ville a prévu deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires.

Lors de la réunion du vendredi 19 décembre 2025, l'Acheteur a décidé de choisir, au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres (**valeur technique 60 % - valeur économique 40%**), les offres suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises attributaires	Montants des marchés attribués
1	VRD et aménagements paysagers	TRAVAUX PUBLICS SOLUTIONS OCEAN INDIEN (TPS OI)	Montant global et forfaitaire de 549 804.39 € TTC (hors travaux réalisés sur attachements évalués à 9 765.00 € TTC, et rémunérés par application des prix unitaires indiqués au BPU)
2	Démolition – gros œuvre – étanchéité – revêtements durs - plomberie	Groupement solidaire SARL TTS (TOUS TRAVAUX SPECIAUX) (mandataire) / SAS SPP (co-traitant)	Montant global et forfaitaire de 1 009 452.40 € TTC (hors travaux réalisés sur attachements évalués à 38 047.14 € TTC, et rémunérés par application des prix unitaires indiqués au BPU)

Accusé de réception en préfecture
974-21-000000000-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

3	Charpente / couverture / bardage – serrurerie métallerie	CONSTRUCTION METALLIQUE REUNION (CMR) <i>Offre variante</i>	Montant global et forfaitaire de 1 443 614.20 € TTC
4	Menuiserie aluminium	SARL ECR MAAB	Montant global et forfaitaire de 81 507.96 € TTC
5	Menuiserie bois	Sans suite pour cause d'infructuosité	
6	Cloisons / faux-plafonds	INOVATION GALACTIQUE	Montant global et forfaitaire de 108 453.35 € TTC
7	Revêtements de sols souples - peinture	ENTREPRISE CAZAL	Montant global et forfaitaire de 215 249.97 € TTC
8	Electricité CFo / CFa / SSI	<i>Le candidat classé en première position par l'Acheteur n'a pas produit dans le délai imparti les documents justificatifs et autres moyens de preuve de l'absence de motifs d'exclusion listés aux articles R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique. Conformément à l'article R2144-7 du CCP, sa candidature est rejetée et il est éliminé. Aussi, le lot 8 est attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne, à savoir :</i> INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT (IEB)	Montant global et forfaitaire de 205 212.56 € TTC
9	Ascenseur	SATELEC <i>Offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°01</i>	Montant global et forfaitaire de 87 726.59 € TTC
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € TTC (y compris montants prévisionnels des travaux réalisés sur attachements des lots 1 et 2)			3 748 833.56 € TTC

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n°213 2313 24213001 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les marchés de travaux précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

Présentation en préfecture
N° 20260216-44-2242-DE
Date de signature : 19/02/2026
Date de dépôt en préfecture : 19/02/2026